

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	A6
Vie associative, égalité homme-femme, bénévolat et lutte contre la grande précarité	376

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L4311-1 et suivants,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 19 octobre 2021,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes

ENTENDU les interventions de : Céline VERON, Franck NICOLON, Stéphane GACHET, Jean-Patrick FILLET, Pauline WEISS, Arash SAEIDI, Alexandre THEBAUT, Christophe CLERGEAU, Christophe POT, Isabelle LEROY,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription à la décision modificative 2021-2 d'une dotation de 80 000 € d'autorisations de programme au titre du programme n°376 "Vie associative, égalité homme-femme, bénévolat et lutte contre la grande précarité".

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire
Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble

REÇU le 25/10/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs